

HERMÈS



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE 2019

Assemblée générale des actionnaires

Une Assemblée générale mixte
se tiendra le **mardi 4 juin 2019, à 9 h 30.**

(Accueil et émargement de 8h00 à 10h00, au Palais des Congrès,
Grand Amphithéâtre, 2, place de la Porte-Maillot, 75017 Paris.)

Cette assemblée est appelée notamment à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'avis de réunion est paru au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 24 avril 2019. Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans cet avis.

Cet avis de réunion, l'exposé des motifs sur les projets de résolutions, le tableau de synthèse de l'utilisation des délégations financières et les informations légales peuvent être consultés sur le site Internet de la société <https://finance.hermes.com>

Les autres documents et renseignements relatifs à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires et consultables sur le site internet précité, dans les conditions légales et réglementaires, au plus tard le 14 mai 2019.